

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 7 février 2019

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 31**

**Nombre de votants : 31**

**Numéro  
2019/FEV/03**

**Point de l'ordre du jour  
3**

**OBJET  
ÉVOLUTION DES TARIFS  
D'ACCÈS À PRESTOGRILL  
POUR LES AGENTS  
COMMUNAUX**

**RAPPORTEUR  
M. LE MAIRE**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 13/02/2019  
L'affichage en mairie le : 13/02/2019  
La notification le : 13/02/2019

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le jeudi 7 février 2019, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 1<sup>er</sup> février 2019, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **Membres présents :**

*Christophe LUBAC, Claudia FAIVRE, Pablo ARCE, Gérard ROZENKNOP, Marie- Pierre DOSTE, Valérie LETARD, Jean-Luc PALÉVODY, Claire GEORGELIN, Marie- Pierre GLEIZES, Pierre- Yves SCHANEN, Sébastien ROSTAN, Bernard PASSERIEU, Gisèle BAUX, Véronique BLANSTIER, Claude GRIET, Céline CIERLAK-SINDOU, Christophe ROUSSILLON, Patrice BROT, Maryse CABAU, Henri AREVALO, Laure TACHOIRES et Bernard HOARAU.*

### **Membres excusés et représentés par pouvoir :**

*Jean-Bernard CHEVALLIER a donné procuration à Marie-Pierre GLEIZES  
Pascale MATON a donné procuration à Marie-Pierre DOSTE  
André CLEMENT a donné procuration à Jean-Luc PALEVODY  
Alain CARRAL a donné procuration à Claudia FAIVRE  
Marie-Ange SCANO a donné procuration à Sébastien ROSTAN  
Divine NSIMBA LUMPUNI a donné procuration Christophe LUBAC  
Francis ESCANDE a donné procuration à Patrice BROT  
Frédéric MERELLE a donné procuration à Maryse CABAU  
Jean-Pierre PERICAUD a donné procuration à Henri AREVALO*

### **Membres absents :**

*Jonathan CABAU et Francine JULIE*

### **Exposé des motifs**

Dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Gabriel Sajus et de l'installation de l'école provisoire au Centre de Loisirs chemin des sables, les locaux utilisés pour le restaurant municipal n'étaient plus disponibles.

Pour rappel, le restaurant municipal accueillait des agents de la mairie qui souhaitaient prendre leur repas sur place. Cette prestation faisait l'objet d'une tarification révisée annuellement.

Afin de permettre la continuité de ce service, il avait été négocié avec le Restaurant InterEntreprises « Le Prestogrill », qui fonctionne dans le cadre d'un atelier protégé, la fourniture de repas pendant la durée des travaux.

Le prix alors négocié était de 10 euros par repas et il a été proposé que la commune prenne en charge une partie du coût afin d'atténuer la prise en charge financière par l'agent et réduire l'augmentation du tarif appliqué.

Les retours des agents quant à la qualité de la prestation et aux facilités qu'elle offre, notamment en termes d'horaires amène la commune à confirmer le partenariat établi avec le restaurant d'entreprises Presto'grill, piloté par l'ASEI, association loi 1901 reconnue d'utilité publique et basée à Ramonville.

En vu de faire évoluer le partenariat actuel avec le prestataire, un dialogue social a été engagé avec les représentants du personnel. Les discussions ont eu trait aux modalités suivantes :

- l'élargissement des possibilités d'accès, notamment aux nouveaux agents entrant dans la collectivité, aux agents municipaux actuels, ainsi qu'aux stagiaires ;
- l'évolution de la prise en charge du coût repas par la municipalité.

Un questionnaire, pour identifier les souhaits d'inscription et la fréquence, a également été transmis à l'ensemble des agents municipaux en décembre 2019. Les retours formulés par les agents ainsi que les chiffres de fréquentation constatés sur la période 2018/2019 sont positifs et vont dans le sens de la consolidation du partenariat avec ce prestataire telle que proposée par la municipalité.

Afin d'accompagner cette démarche, une augmentation de la prise en charge par la ville est proposée.

GRILLE INDICIAIRE	Tarifs actuels	Coût repas Prestogrill	Nouveaux tarifs pour les agents communaux	Prise en charge Mairie
Indice inférieur à 400	4,57 €	10 €	4,07 €	5,93 €
Indice supérieur à 400	5,50 €		5,00 €	5,00 €
Stagiaire (hors organisme de formation)	gratuité		gratuité	10 €

### **Décision**

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **VOTE** les tarifs proposés applicables à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2019.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Date de la signature : 11 février 2019  
Nom du signataire : Christophe LUBAC

Le Maire  
Christophe LUBAC